

AU/31/1.1.3/20240802/109

OBJET : Marché de services pour la conception et la réalisation d'un spectacle pyrotechnique

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la Commune organise le 23 août 2024 un spectacle pyrotechnique intégrant un « son et lumière » et des performances d'arts vivants ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché public pour la conception et la mise en œuvre de ce spectacle ;

Après mis en œuvre de la procédure adaptée prévue aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché public :

- dont l'objet est la conception et la mise en œuvre d'un spectacle pyrotechnique intégrant un « son et lumière » et des performances d'arts vivants ;
- avec la Société Etienne LACROIX Tous Artifices - RUGGIERI, dont le siège social est domicilié 6 Boulevard de Joffrery - 31600 Muret ;
- dont le montant s'élève à 195 999,73 euros HT, lequel inclut une assurance annulation pour un montant de 12 184,36 euros HT.

Article 2 : Le spectacle est prévu le vendredi 23 août 2024.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations sont inscrits au budget de la Commune de Montoux.

MONTEUX, le 2 août 2024

Acte Exécutoire

Envoyé le : 08/08/2024

Publié le : 08/08/2024



Christian GROS

Maire de MONTEUX